

GAM – LETTRE FFGym n°2 – Février 2020

1. Niveau de pratique Fédéral – Quotas et volume de qualifiés

	Quota 2020 par région	Réserve	Nombre total qualifiés
Fédérale A par équipes 10 - 11 ans	1	14	24
Fédérale A par équipes 10 - 13 ans	1	20	30
Fédérale A par équipes 10 ans et plus	3	60	90

Des ajustements restent possibles en fonction du nombre réel d'équipes participant aux championnats régionaux.

Qualification sur le quota de réserve à partir du classement vertical national.

Répartition dans les différentes divisions en fonction du classement vertical national (se référer au prévisionnel disponibles sur le mini-site de l'évènement pour prendre connaissance des divisions pour chaque catégorie).

2. Niveau de pratique Performance - Totaux de référence et volume de qualifiés

INDIVIDUELS	Total de référence 2018	Nombre qualifiés
Nationale A 10 ans	61 points	90
Nationale A 11 ans	64 points	(répartition faite à l'issue des compétitions régionales)
Nationale A 12 ans	66 points	
Nationale A 13 ans	68 points	107
Nationale A 14 ans	68 points	(répartition faite à l'issue des compétitions régionales)
Nationale A 15 ans	59 points	
Nationale A 16 ans	60 points	60
Nationale A 17 ans	60 points	(répartition faite à l'issue des compétitions régionales)
Nationale A 18 ans	60 points	
Nationale A 19 - 21 ans	62 points	60
Nationale A 22 ans et plus	62 points	60

INDIVIDUELS	Total de référence 2020	Nombre qualifiés
Nationale B 15 ans	70 points	107 (répartition faite à l'issue des compétitions régionales)
Nationale B 16 - 17 ans	60 points	
Nationale B 18 ans et plus	62 points	

ÉQUIPES	Total de référence 2018	Nombre qualifiés
Nationale A par équipes 12 ans et plus	264 points	46
Nationale A par équipes 10 - 11 ans	194 points	24
Nationale A par équipes 10 - 13 ans	196 points	48
Nationale A par équipes 10 - 15 ans	205 points	48
Nationale B par équipes 12 ans et plus	180 points	60

3. Principes de qualification pour les finales nationales

- ✓ Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés.
- ✓ S'il y a trop d'individuels ou d'équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical national qui est pris en compte.
- ✓ Si le nombre d'individuels ou d'équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés, des qualifications complémentaires peuvent être proposées sur la base du classement vertical national, sur décision de la commission nationale spécialisée et sans obligation de compléter les qualifications pour arriver au nombre maximal possible.
- ✓ Les demandes de qualification pour les territoires d'outre-mer sont prises en compte sur le classement vertical national ou en complément de qualification.
- ✓ Répartition dans les différentes divisions en fonction du classement vertical national.